

Informations de base	
<b>2023/0085(COD)</b> COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Justification et communication relatives aux allégations environnementales explicites (directive sur les allégations écologiques)  <b>Subject</b>  4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage 4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur  <b>Priorités législatives</b>  <a href="#">Déclaration commune 2023-24</a>	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2023/0085(COD)
<b>Type de procédure</b>	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>Instrument législatif</b>	Directive
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 59 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
<b>Consultation obligatoire d'autres institutions</b>	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
<b>État de la procédure</b>	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
<b>Dossier de la commission</b>	CJ45/9/12670